

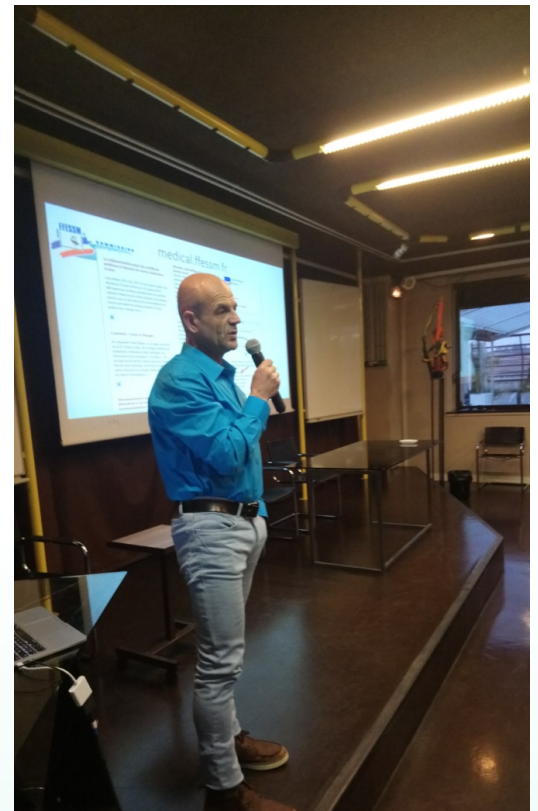
Rapport Commission Médicale et de Prévention

Anne HENCKES

CDN à Marignane du 10 février 2018

Merci 😊

- Réunion de la CMPN à la Pitié Salpêtrière
 - Samedi 13 janvier
 - 2 thèmes :
 - Sport et santé
 - Gestion des conduites et situations à risques
- => 80 participants !



Pour prévenir ...

- Il faut savoir quoi prévenir !

=> Nécessité d'avoir une idée :

- De la nature des incidents / accidents de nos disciplines
- De leur importance en nombre :
 - Rapporté à l'exposition !
- Proposition : faire un recueil sur les manifestations où le nombre de participants est une donnée connue :
 - Compétitions / stages fédéraux

Recueil incident / accident

- Fiche d'incident succincte

Fiche individuelle de recueil d'incident au cours de la pratique fédérale (stage/compétition)

Rempli par : Tel : Nom de la victime (facultatif) :

Date et lieu :

DISCIPLINE :

NATURE DE L'INCIDENT :

- traumatisme physique, plaie, ... :
- barotraumatique :
- biochimique : hypoxie (syncope et samba) Accident de décompression
- autre (y compris noyade, OPI) :

DESCRIPTION SUCCINCTE (circonstance et constatations)

GRAVITÉ À PRIORI :

- bénin/faible gravité sans arrêt de l'activité avec arrêt de l'activité
- nécessité de consultation médicale Urgente Différée
- nécessité d'hospitalisation : moins de 12H moins de 24H plus de 24H
- Décès

Document à **transmettre** par courrier ou mail au médecin de la commission sportive concernée ou au médecin de la CMPR pour les stages et examens N4 et MF2.

Recueil incident / accident

- Rapport de manifestation



Rapport sanitaire de clôture de stage/compétition

A adresser par courrier ou mail au médecin de la commission sportive concernée ou au médecin de la CMPR pour les stages et examens N4 et MF2.

Rempli par : (fonction :)

DISCIPLINE :

MANIFESTATION :

Date du stage/de la compétition :

Nombre de participants :

dont - compétiteurs/stagiaires :

- encadrants :

- juges :

Nombres d'incidents :

- Bénins (pas d'interruption de l'activité) :

- De faible gravité (interruption de l'activité sans nécessité de soin) :

- De gravité modéré (nécessité de soin ou de consultation médical) :

- De gravité certaine (nécessité d'hospitalisation) :

- Ayant conduit à un décès :

La rédaction et la transmission de cette fiche au médecin de la commission sportive concernée ou au médecin de la CMPR pour les stages technique N4 et MF2 est obligatoire même en cas de nombre d'incident nul.

Pour chaque incident doit être délivrer une fiche spécifique individuelle.

Un projet d'étude

- Sur la compétition de poids constant de fin juin
- Etude des oedèmes pulmonaires de l'apnéiste
 - En l'absence de manifestations cliniques, possibilité de visualiser par l'échographie pulmonaire le fluide qui « fuit » de la circulation
 - => signal particulier « queues de comètes »

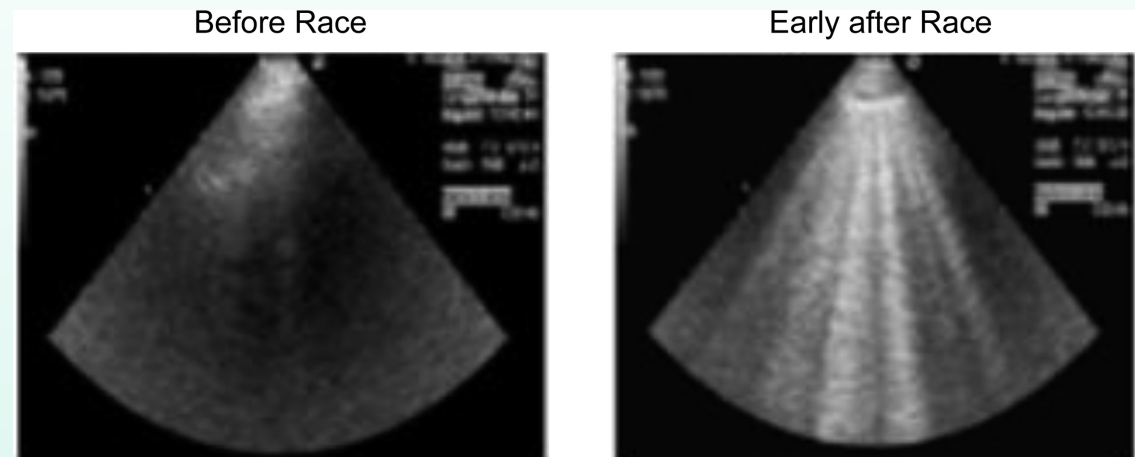


Fig. 1. An example of thorax ultrasound showing comets early and 12 h after race.

Un projet d'étude

- Queues de comètes et apnée :

- 2 études :

- Italienne, 2008 : 31 apnéistes, poids constant => 14 avec QDC
- Belge, 2010 : différentes situations d'apnée: QDC après apnée profonde, dynamique et statique max

- L'échographie pulmonaire : examen rapide, non invasif, avec appareil peu encombrant, facile à transporter

- Confirmer ces données

⇒ Confronter aux données de l'interrogatoire :

⇒ lien avec taille ? ATCD de syncope / samba ? Performance réalisée ? ??

En pratique

- Protocole :
 - Au minimum la veille de la compétition :
 - Visite d'inclusion (recueil du consentement) avec écho pulmonaire de référence
 - Dans l'heure qui suit l'émersion, sur autorisation des secouristes : écho pulm
- Sur le plan réglementaire :
 - Protocole soumis au préalable au **Comité de Protection des Personnes** :
 - Réunion le 14 / 02 avec la direction de la recherche du **CHRU de Brest : promoteur**
⇒ envoi ensuite du protocole au CPP : réponse normalement sous 6 semaines (en théorie ...)
- Investigateurs :
 - A. Renoult, Interne des Armées, encadré par A. HENCKES et O. BOUILLAND (médecin Ile Longue)
 - Pr M.A. GIROUX-METGES (physiologie), Pr J.E. BLATTEAU (médecine subaquatique), Dr O CASTAGNA
 - JL BLANCHARD

En pratique

DEPENSES DE PERSONNEL		
Organisation, surveillance, coordination		
Chef de projet / Attaché de Recherche Clinique	Préparation et soumission du dossier aux autorités compétentes, démarches administratives (conventions centres associés), suivi du dossier, dépôt éventuel des modifications substantielles au protocole, clôture réglementaire et administrative, contrôle qualité	3 480,00 €
Gestion et Analyse des données		
Gestionnaire de données biomédicales	Conception du cahier d'observations électronique, mise en œuvre du contrôle des données, rédaction des guides, suivi de l'étude	2 550,00 €
Biostatisticien, méthodologiste		3 657,00 €
DEPENSES HÔTELIÈRES ET GÉNÉRALES		
Papeterie	Formulaires d'information et de consentement, classeurs investigateur	173,00 €
Assurance		560,00 €
DEPENSES FINANCIÈRES		
Frais de gestion	7,5 des dépenses totales	781,50 €
TOTAL		11 201,50 €

- Prêt de l'appareil d'écho
- Demande de subvention ... !

Règlement intérieur

- **Article IV 1.2.1.3 – De la Commission Médicale et de Prévention Nationale**

*En outre, chacun dans le respect de leurs missions, la **Commission Médicale et de Prévention Nationale** et le **Médecin Fédéral National** ont pour objet d'élaborer le **Règlement Médical** fixant l'ensemble des obligations et des prérogatives de la fédération permettant de veiller d'une manière Générale à la santé des licenciés et plus particulièrement à celle des compétiteurs dans le cadre de son devoir de surveillance médicale prévu par les dispositions du Code du Sport ; **Ce règlement médical est soumis pour avis à la Commission Juridique Nationale et proposé à l'approbation du Comité Directeur National.***

De: Jean Marc BRONER directeur@ffessm.fr
Objet: Re: Compte rendu de réunion de calage RM 31/01
Date: 2 février 2018 15:57
A: fxlécuyer@yahoo.fr
Cc: Président president@ffessm.fr, DTN THOMAS Richard dtn@ffessm.fr, annehenckes@hotmail.com, fred.dimeglio@wanadoo.fr, Sébastien GRANDJEAN - Secrétaire Général FFESSM secretairegeneral@ffessm.fr, carl.willem@gmail.com, patrick.landon@wanadoo.fr, cermcmg@wanadoo.fr, jpphamvan@ffessm.fr, caronhelene@yahoo.fr, leger.brisavoine@gmail.com, jm.pontier@free.fr



Ah... ces malades qui pensent que leur maladie est au centre du monde...
Ah... leurs médecins qui pensent que leur Règlement médical partage ce même centre du monde fédéral... J'ai hélas la sourde impression de retrouver l'épistolaire d'antan...

Il me semble au moins discourtois, c'est là une formule très d'avoir envoyé ce courrier à l'univers médical fédéral presque tout entier (et certains autres, peut-être médecins mais que je ne connais pas à ce titre) en ne l'adressant ni au MFN... pourtant au centre réglementairement et statutairement décisionnel..., ni au DTN, essentiel lui-aussi, au fonctionnement fédéral, ni à moi-même, pourtant l'une des 4 personnes présentes à cette réunion... (là où les 2 autres ont bien été destinataires du présent écrit de FX...). N'y voyez là, ça serait tant réducteur, aucun ego: juste de l'efficience... A moins que FX n'ait simplement pas trouvé mon adresse mèl...

???

Revenons sur les propos de FX... Est-ce là facétieux ou doit on comprendre que celui-ci, médecin, présenté comme le juriste de la Commission, énonce de telles contre vérités? Allez, j'en vois une, non innocemment reprise, puisqu'elle fonde le caractère ... non fondé de l'ensemble du mèl:

« (...) aussi le document de travail, sauf avis contraire de ma présidente de commission, ne pourra en aucun cas servir de présentation »

3 éléments constitutifs de l'assertion, 3 griefs: C'est là extraordinaire, particulièrement dense dans une dimension inique:

- 1) « document de travail »: On constate que même pour FX, le document de la Cmpn, enrichi des remarques de la réunion du 31 dernier, est un document de travail... à ce titre: juste un projet... de travail...
- 2) "sauf avis contraire de ma présidente de commission": quel est le texte sur lequel se fonde ainsi FX pour affirmer qu'il faille ce type d'autorisation pour utiliser... un document de travail?
- 3) "ne pourra en aucun cas servir de présentation": et pourquoi le Comité Directeur National ne pourrait-il pas se servir du document de travail réalisé sur la base du règlement médical proposé par la Cmpn et enrichi, je cite FX, par des "échanges des plus intéressants", lesquels ont permis de réelles avancées... Est-ce là la façon d'annoncer que FX revient sur ce qu'il a accepté hier, devant le médecin élu du CDN, du secrétaire général et du directeur de la fédération?

Je ne reviendrai pas sur la seconde assertion ("Le seul règlement médical présentable au vote du CDN pour adoption, conformément aux règlements fédéraux est le projet écrit conjointement par la CMPN et le MFN. ») tant éloignée justement de nos textes fédéraux (interprétés là si singulièrement) posant le squelette (non, je préfère parler d'architecture pour éviter de parler de ce que je crains ne pas connaître...), l'architecture, disais-je, du fonctionnement fédéral.

???

Dommage: je pensais sincèrement que chacun à sa place nous avons fait de réels efforts les uns vers les autres, même s'il reste 3 phrases sur lesquelles aucun accord n'a été trouvé. Dommage, disais-je: je reste un doux idéaliste...



LISTE DES ADHERENTS

1 résultats page 1/1

M

Souscription	Club	Licence	Nom	Prénom	Date de naissance	Validite	Assurance
au			pontier	jean michel			Toutes
13/04/2017	1213019c	A-04-190426	PONTIER	JEAN MICHEL	28/02/1968	31/12/2017	Aucune

PONTIER	JEAN MICHEL	28/02/1968	31/12/2017
---------	-------------	------------	------------

17:13
09/02/2018

STATUTS FEDERAUX

Section 4 : Le Médecin Fédéral National

Article 30 – Proposition de nomination

Le Médecin Fédéral National (MFN) est nommé dans les conditions prévues à l'article IV.1.2.1.1 du Règlement Intérieur et au Règlement médical.

REGLEMENT INTERIEUR

Article IV.1.2.1.1 – Du Médecin Fédéral National

CONDITION DE NOMINATION ET DE FIN DE FONCTIONS :

Il ***devra obligatoirement être*** docteur en médecine, être diplômé de médecine du sport, inscrit au Conseil de l'Ordre des Médecins et titulaire de la **licence fédérale en cours de validité**.



De: Merle MERLE tony.merle@orange.fr
Objet: re: saisine officielle du président de la CNJ par le président de la FFESSM
Date: 7 février 2018 12:23
À: Jean-Louis BLANCHARD president@ffessm.fr
Cc: MERLO Francis presidentcif@gmail.com, GRANDJEAN - Secrétaire Général FFESSM secretairegeneral@ffessm.fr, jean-Michel Pontier jm.pontier@free.fr, DTN dtn@ffessm.fr, DI MEGLIO Frédéric fdimeglio@ffessm.fr, Anne HENCKES annehenckes@hotmail.com, BRONER Jean-Marc directeur@ffessm.fr

Cher Président,

Je fais suite à ta saisine en ce qui concerne le projet de règlement médical et annexes.

Une petite précision en liminaire : Anne ne m'a pas saisi officiellement pour la lecture du règlement médical, mais ses questions portaient essentiellement sur sa forme juridique et non pas sur le fond du problème, à savoir essentiellement la place du médecin dans notre activité fédérale. Chacun doit rester à sa place et je partage ton sentiment en ce qui concerne celle de l'exécutif.

Le projet de règlement médical, outre quelques observations sur certaines références dont je fais état in fine, ne soulève de ma part aucune remarque particulière.

Dans le respect de l'Article 3 du Règlement Médical il y aura lieu d'être vigilant sur le fait que la Commission Médicale et de Prévention Nationale ainsi que le Médecin Fédéral National ont bien élaboré ensemble ledit règlement dans le respect de leurs missions afin qu'il soit proposé à l'approbation du Comité Directeur National.

Il serait désagréable et inopportun d'entrer dans un conflit, ou la rédaction d'un texte peut en lui-même éviter toutes discussions désagréables. Un consensus basé sur la prudence et la sécurité permettra de favoriser le développement de notre fédération.

Reçois, cher Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Antoine MERLE

Président de la Commission Nationale Juridique

Règlement intérieur

- **Article IV 1.2.1.3 – De la Commission Médicale et de Prévention Nationale**

*En outre, chacun dans le respect de leurs missions, la **Commission Médicale et de Prévention Nationale** et le **Médecin Fédéral National** ont pour objet d'élaborer le **Règlement Médical** fixant l'ensemble des obligations et des prérogatives de la fédération permettant de veiller d'une manière Générale à la santé des licenciés et plus particulièrement à celle des compétiteurs dans le cadre de son devoir de surveillance médicale prévu par les dispositions du Code du Sport ; Ce règlement médical est soumis pour avis à la **Commission Juridique Nationale** et proposé à l'approbation du **Comité Directeur National**.*

Pour faire suite à mon précédent courrier du 7 septembre 2017, je vous communique ci-dessous la réponse donnée par le Conseil national de l'ordre des médecins, reçue le 20 octobre :

« Vous trouverez en pièce jointe la réponse donnée par le Conseil national de l'ordre des médecins, reçue le 20 octobre :

à la parution de l'arrêté du 24 juillet 2017 fixant les caractéristiques de l'examen médical spécifique relatif à la délivrance du certificat médical de non-contre-indication à la pratique des disciplines sportives à contraintes particulières.

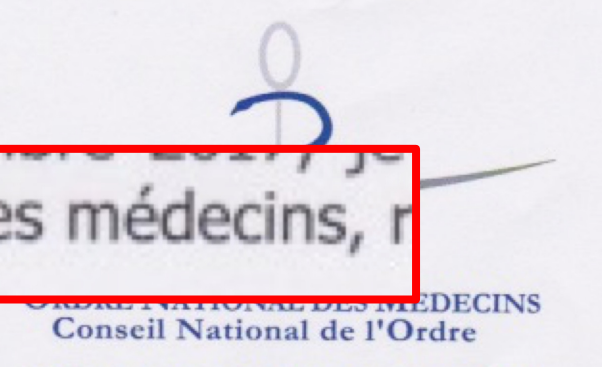
L'article L131-6 du Code du sport prévoit que « la licence sportive est délivrée par une

Il découle de ces dispositions que les fédérations sportives restent libres, dans le cadre de leur règlement médical, de fixer des conditions plus restrictives que celles prévues par la réglementation pour la pratique d'un sport. En revanche, il ne peut pas être prévu moins de conditions. Ces décisions des fédérations sont alors opposables.

Il découle de ces dispositions que les fédérations sportives restent libres, dans le cadre de leur règlement médical, de fixer des conditions plus restrictives que celles prévues par la

Un modèle de certificat médical peut être proposé (et non imposé) ainsi qu'une fiche pour

Un modèle de certificat médical peut être proposé (et non imposé) ainsi qu'une fiche pour aider le médecin dans son examen du futur sportif. Il serait intéressant que ce modèle de certificat et de fiche soit communiqué au Conseil départemental afin de s'assurer que la déontologie médicale est respectée. Il n'y a aucune différence à faire entre recommandation et conseil. Une recommandation n'est pas obligatoire, elle apporte des renseignements qui peuvent aider le médecin mais il n'est pas obligé de le suivre.



Les jeunes

- Pas un adulte en réduction ... mais un être en développement :
 - Progressif, par poussées et paliers,
 - Croissance (mesurable) / maturation (fonctions)
 - Physique / psychologique

⇒ des particularités en fonction des classes d'âge : notamment

⇒ Maturation pulmonaire : fonction de la taille de l'enfant : poumon moins élastique, davantage de shunt (zones ventilées non perfusées) et de résistances à l'écoulement de l'air : calibre voies aériennes plus petites

⇒ Développement psychomoteur variable aussi d'un enfant à l'autre

⇒ Des affections fréquentes

Les jeunes

- L'accidentologie rapportée dans la littérature :
 - Dans le suivi d'enfants avec formation piscine et qq plongées mer : 205 enfants de 8 à 14 ans suivis sur 5 ans : *Vandenhoven G et al, 2003*
 - Des dysperméabilités tubaires +++ dont 4 perforations tympaniques
 - Dans le bilan d'activité sur 20 ans du centre de médecine hyperbare d'Hawaï :
 - 22 enfants accidentés (12-17 ans) sur 1274 accidentés :
 - 6 embolies gazeuses dont 3 chez des enfants asthmatiques
 - 16 ADD dont 2 chez des enfants traités pour des troubles de l'attention
 - Des remontées paniques (9 cas) ... *Smerz R., 2005*
 - Case-reports de SP avec aéroembolie ... *Le Guen H., 2012*

Les jeunes

- Fréquence de l'asthme (10 %) *Delmas MC, Fuhrman C, Revue Mal Respir 2010*
- Les troubles de l'attention avec hyperactivité (3 à 5%)
- Sédentarité et inactivité physiques *Lecendreau, Konofal, & Faraone, 2011*
- Particularité française de nos ados : les conso de toxiques
 - 47,8 % jeunes 17 ans ont fumé du cannabis dans leur vie *Données OFDT*
 - > 25% jeunes 17 ans en ont fumé dans le dernier mois
 - « *L'enquête scolaire ESPAD de 2011 permet de situer la France par rapport à la plupart des autres pays européens à l'âge de 16 ans.(...). Par ailleurs, la France se distingue clairement en Europe, en étant **le seul pays avec un niveau largement supérieur à 15 %.** »*

Les jeunes

- La visite médicale : un temps de prévention important pour une activité à risques spécifiques :
 - Dépister les contre-indications
 - Impact d'un accident chez un jeune +++
 - Prévention des conduites à risques
 - Conseils adaptés à l'activité : parents et jeunes

⇒ importance d'une visite avec examen complet réalisée par médecin ayant idée de contraintes spécifiques de la plongée

⇒ Aucune formation de médecine du sport dans un cursus de médecine « normal » (donc aucune de médecine subaquatique non plus !)

⇒ *Savoir qu'il y a des risques spécifiques en plongée est déjà un vrai savoir !*

Autres questions / infos de la commission

- Calendrier prévisionnel :
 - Réunions CMPN :
 - Vendredi 23 mars 2018 après midi à Amneville
 - AGN d'Amnéville
 - 19 et 20 mai 2018 : séminaire de travail à Annecy
 - Rencontre le soir avec structures locales : « le médecin fédéral et vous »
=> Représentation du CDN ? (demande adressée au Secrétaire Général) 😊

Autres questions / infos de la commission

- Communication :
 - Pages de Subaqua
 - Regret d'un manque de communication avec l'ancienne responsable de rubrique ...
 - Site CMPN
 - Page facebook



The screenshot shows the Facebook page for 'Medicale Ffessm'. The page header includes navigation links: Page, Boîte de réception, Notifications (6), Statistiques, Outils de publication, Paramètres, and Aide. The profile picture is a logo for 'FFESSM COMMISSION Médicale et de Prévention'. The name is 'Medicale Ffessm' with the handle '@medicaleFFESSM'. The main content area features a large video player showing a coastal scene with a lighthouse and boats. Below the video are interaction buttons: 'J'aime', 'S'abonner', 'Partager', and 'En savoir plus'. A notification from 'Isabelle' is visible, stating 'vous a invité(e) à aimer cette Page'. At the bottom, there is a green 'J'aime la Page' button and a rating of 5.0 stars.

Merci de votre attention !